

# Le Courrier du Canada.

## JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

Feuilleton du " Courrier du Canada. " 8 DECEMBRE 1875.

### UNE SAISON A SPA.

[SUITE.]

Monsieur de Lucknow, madame de Villiers et moi, avions trouvé, vers le milieu du jour, une société nombreuse réunie sous les charmants ombrages qui abritent contre les rayons brûlants du soleil. A peine étions-nous placés, que nous vîmes arriver monsieur Vandercove et sa fille, accompagnés de madame Warneff, qui, de son autorité privée, je crois, s'est constituée le chaperon de la jolie Hollandaise. Ces dames vinrent s'asseoir à peu de distance de nous, tandis que monsieur Vandercove s'éloigna aussitôt, puis ayant fait deux ou trois fois le tour du salon, il s'arrêta en face de madame d'Imbert et de sa belle pupille ; ce fut pour moi une nouvelle preuve de l'attrait qu'exerce Valentine sur le millionnaire. Après quelques instants de muette contemplation, il ôta son chapeau d'un air assez gauche et adressa la parole à madame d'Imbert, mais l'éloignement ne me permit pas d'entendre ce qu'il lui disait. Bientôt s'engagea une conversation qui paraissait très animée, s'il en fallait juger par les gestes du banquier que je soupçonnais de vouloir déployer tous ses moyens de séductions ; mais l'ingrate Valentine ne prenait nulle part à l'entretien et se renfermait dans cette espèce de silence un peu dédaigneux qui lui est habituel, à moins qu'elle ne soit sous le coup d'une vive émotion.

Pendant ce temps, mademoiselle Vandercove voyait se former autour d'elle un cercle composé, en partie, des lions de Spa ; les uns, courtisans de sa fortune, les autres trouvant un malin plaisir à provoquer, de la part de cette enfant, des saillies qu'ils applaudissaient d'autant plus qu'elles méritaient un blâme sévère.

La jeune héritière tenait à la main un magnifique bouquet qui lui servait d'éventail, et qu'elle tournoyait de cent façons différentes. Aussi, le lien qui retenait les fleurs se dénoua et elles s'éparpillèrent de tous côtés. Ces messieurs s'empresèrent aussitôt de disputer au vent qui les entraînait les débris du bouquet qui furent rendus à la jeune fille. Ce petit accident avait été involontaire, mais il lui parut sans doute plaisant de soumettre à de nouvelles épreuves la galanterie de ses administrateurs, et sous le prétexte de ne pouvoir tenir dans ses deux mains cette masse de fleurs dont elle s'efforçait de recomposer un bouquet, elle les faisait voltiger dans toutes les directions.

Puis, c'était des rires immodérés, des cris perçants, pour qu'on se précipitât à la recherche des fugitives. Madame de Villiers, qui contemplait cette petite scène d'un air sarcastique, fini par dire à monsieur de Lucknow :

— Quel dommage, mon cher comte, que vous n'ayez pas amené ici Fédor, je suis persuadé qu'il en remonterait encore à ces messieurs sous le double rapport de l'agilité et de l'adresse. Monsieur de Lucknow se contenta de sourire pour toute réponse, mais je crois que l'observation de madame de Villiers eut d'autres auditeurs qui se retirèrent insensiblement un peu à l'écart. Dès le commencement, on avait pu remarquer, au nombre des plus assidus, monsieur le baron de Livry et un jeune italien, le comte Pinelli, arrivé récemment à Spa. Aussi, c'était à eux qu'appartenaient les encouragements les plus aimables, les plus chauds remerciements de mademoiselle Vandercove. Peut-être monsieur Pinelli en obtint-il même une meilleure part, et ce fut ce qui l'engagea à ne faire bientôt qu'une restitution incomplète.

Madame Warneff, qui avait singulièrement oublié jusqu' alors son rôle de Mentor, crut devoir intervenir en pressant la jeune héritière de protester contre un tel larcin. Il s'en suivit un petit débat tout à l'avantage du comte italien, car les réclamations de mademoiselle Vandercove annonçaient une indulgence qu'il sut mettre à profit, et en se faisant concéder comme un don les fleurs dont il s'était audacieusement emparé.

Madame Warneff paraissait mécontente et se permit, je crois, à voix basse, quelques remontrances qui furent mal reçues. Quant au baron de Livry, à la manière dont il serrait

les lèvres, on voyait qu'il avait grand peine à contenir sa colère. Aussi fit-il elle par éclater, et il dit du ton de l'ironie :

— Qu'il comprenait que mademoiselle Vandercove n'attachât point d'importance à la restitution de fleurs qui, après avoir passé dans tant de mains, étaient flétries.

— Elle sont encore pour moi un prix infini ! s'écria l'italien, en jetant sur le baron un regard triomphant ; ce n'est pas la première fois, du reste, qu'on s'efforce de cacher l'envie sous un faux air de dédain.

— Je vous répète que ces fleurs sont flétries, poursuivit monsieur de Livry, et je prouve ce que j'avance. Puis il toucha brutalement, avec un jonc qu'il tenait à la main, les pauvres fleurs dont les pétales, en se détachant, tombèrent à terre.

Monsieur Pinelli poussa un cri de fureur, et s'élança sur le baron qui fit rapidement un mouvement en arrière. Je ne sais ce qui serait advenu, si l'on ne s'était interposé entre les deux adversaires. Le visage de l'italien avait une expression vraiment effrayante, tandis que le baron conservait son air froidement impertinent.

On accourut de toutes les parties de la salle pour connaître la cause de la scène tumultueuse qui avait succédé à ces actes violents. Tout le monde parlait à la fois. Quelques personnes, dans le charitable dessein d'arranger l'affaire, attribuaient à une plaisanterie l'action grossière de monsieur de Livry. Madame Warneff, surtout, s'agitait beaucoup pour faire accepter cette application. Quant à mademoiselle Vandercove, je dois dire qu'elle me paraissait éprouver plus de curiosité que de regrets.

Monsieur Pinelli s'était un peu calmé, c'est-à-dire qu'on n'avait plus à redouter, de sa part, un acte de violence immédiat, mais il suffisait d'observer pour deviner qu'il ne renoncera pas à se venger.

Monsieur Vandercove s'étant approché à son tour, on lui rendit compte du motif de tout cet émoi, il se contenta de hausser les épaules, en disant :

— Beaucoup de bruit pour rien. Puis il s'éloigna en fredonnant.

Monsieur Pinelli, comprenant sans doute qu'il y avait eu déjà trop de scandale, dit seulement à son antagoniste :

— Nous nous reverrons, Monsieur. — Quand vous le voudrez. Telle fut la réponse de ce dernier. Tous deux quittèrent le salon presque en même temps.

Pendant que mademoiselle Vandercove les regardait s'éloigner avec un air un peu ébahi, madame de Villiers qui s'était levée, car nous nous disposions à partir, posa un doigt sur le bras de la jeune héritière, en lui disant :

— Je vous engage, mademoiselle, à conserver précieusement les restes de ce bouquet.

— Pourquoi donc ? madame, dit-elle tranquillement.

— Parce qu'en contemplant ces tiges flétries, vous vous rappellerez ce que la conduite inconsidérée d'une jeune personne peut entraîner de conséquences fatales.

Madame de Vandercove rougit en détournant la tête. La leçon lui profitera-t-elle ?

J'entends dans le salon la voix de monsieur de Lucknow ; il cause avec madame de Villiers, et le mot de duel a frappé mon oreille....

Je ne me trompai pas, une rencontre a eu lieu ce matin entre monsieur de Livry et le comte italien ; tous deux blessés ; le premier, d'un coup d'épée dans la poitrine, tandis que le second n'a eu que le bras transpercé.

Il me reste à peine le temps de vous embrasser, car madame de Villiers murmure contre mon interminable lettre.

Tout à toi, MARTHE.

(à suivre.)

#### Lettre de Berlin.

Berlin, 5 novembre.

Le dernier écho de Milan.—Admonestations officielles à la Hollande et à la Belgique.—Le mariage à la Loysou, défendu par Joseph-Hubert Reinkens.—L'œuvre toute personnelle de M. le chancelier, sauvée.—Le rappel de l'ambassadeur à Saint-Petersbourg.—Une nouvelle division de callerie en Alsace-Lorraine.—Les travaux projetés à l'ambassade à Rome.—La statistique officielle sur l'accroissement de la population.—La campagne des des ministres allemands contre la France.

Maintenant que le dernier écho de voyage de Milan a retenti dans

la presse européenne, on se demande ce que la nation y a gagné. Là dessus on est encore dans la plus grande obscurité. Sauf le rhume de cerveau gagné par Sa Majesté, et le grade d'ambassadeur acquis par M. de Launay, qui, jusqu'à présent, n'était que simple ministre plénipotentiaire d'Italie, on ne voit pas d'autres résultats évidents de l'entrevue.

Vouloir conclure de la courtoisie impériale et royale à de grands événements politiques, serait par trop risqué. On a échangé force compliments, forces assurances d'éternelle amitié, etc., voilà tout. " Il n'y a rien de nouveau sous le soleil," a dit le savant rabbi Ben Akiba. Napoléon III recevait à titre d'hôtes tous les souverains de l'Europe, cela n'a pas empêché de leur donner le dos lors que son étoile commençait à pâlir. Quant à des conciliabules relatifs à de nouvelles entreprises contre la Papauté, je n'y crois pas. D'ailleurs je suis rassuré là-dessus : Victor-Emmanuel, très inquiet de nature, se rappelle trop bien les paroles de saint Jean, qui dit que les nations indociles seront brisées comme des vases d'argile.

Vous avez vu avec quel orgueil les journaux officiels ont chaque fois enregistré les adhésions et approbations à la lutte civilisatrice venues de l'étranger, notamment d'Angleterre, d'Amérique, d'Autriche, etc. Il n'y a pas si longtemps que je vous ai donné le texte d'une lettre impériale de remerciements, transmise par le comte Munster, ambassadeur à Londres, à la *Loyal Orange Association*, qui avait approuvé la lutte civilisatrice, dans une adresse envoyée à Sa Majesté prussienne. Quand il s'agit de désapprobation, c'est toute autre chose.

Donner l'hospitalité aux pauvres religieux et religieuses exilés est déjà, aux yeux de ces mêmes organes, un crime capital à l'égard de la puissante Allemagne. Un des grands organes sémitiques de la capitale dit avoir reçu des nouvelles d'après lesquelles la Hollande et la Belgique " grouilleraient " de victimes de la lutte civilisatrice. Il engage en même temps ces deux pays à faire un peu plus prestement de la police internationale, s'ils ne veulent pas être exposés à des *desagrégements*.

De pareilles menaces, tombées même d'une plume juive, ne sont pas à l'honneur du courage allemand. Il faudrait faire la grosse voix à l'Autriche, et non à la faible Hollande, à la petite Belgique.

Maintes fois j'ai dit à cette place que la luxure et la plus avide cupidité avaient amené à Luther plus d'adeptes que toutes ses prétendues idées réformatrices.

Le même phénomène est journellement constaté dans la secte reinckensienne. Reinkens, plus scrupuleux que le moine défrôqué de Wittenberg, ferme volontiers un oeil quand la luxure et la cupidité marchent séparément. Par contre il se dit intraitable quand ces deux scœurs marchent ensemble chez un de ses disciples. Alors il menace celui-ci d'excommunication.

Dans le duché de Bade, il y a plusieurs apostats, qui voudraient suivre les traces de MM. Loysou, Suszynski et Co. en ce qui concerne le mariage. M. Reinkens les a avertis que s'ils ne se conformaient pas aux résolutions synodales de Bonn, qui s'opposent au mariage des prêtres, ils seraient regardés comme exclus de l'Eglise reinckensienne. Ils n'ont donc qu'à bien se tenir : ou renoncer aux libertés loybeniennes ou renoncer à la préséance.

Le bruit d'un arrangement avec le centre continue à circuler dans une certaine partie de la presse allemande. On n'a qu'à suivre avec attention les élocubrations des plumes officielles de la *Gazette d'Angsbourg* et autres premiers violons de M. Aegydi, pour se convaincre de la justesse de cette assertion, de ma précédente lettre, que le *modus vivendi* n'était qu'une flagorneuse officieuse, mise en scène pour duper le parti du centre et intimi-

der la fraction nationale-libérale. De ce dernier côté le vent a déjà changé. On parla de la nécessité impérieuse de mettre une digue aux menées ultramontaines, aux compétitions socialistes, etc.

L'œuvre toute personnelle de M. le chancelier a acquis, ces derniers huit jours, plus d'adhérents que l'on n'aurait pu le supposer. Presto tous les membres du conseil fédéral sont gagnés, et il est probable que la révision du code pénal sera votée même avant les vacances. Certes les débats seront orageux, mais on y est habitué. S'il est triste de voir que ce projet de loi donne à M. de Bismark de nouvelles armes contre les catholiques, il est néanmoins agréable de constater que les nationaux-libéraux tombent cette fois-ci dans leur propre piège.

J'ai remarqué que l'*Univers* a annoncé dans ses informations le rappel du prince de Reuss, ambassadeur d'Allemagne. Quoique ce diplomate ait été, comme vous l'avez déjà dit, l'objet d'un incident " très positif " de la part du grand-duc héritier, il était néanmoins fort bien vu chez, d'autant plus qu'il est oncle maternel de la grande-duchesse Marie de Meklembourg femme du grand-duc Wladimir.

Son rappel n'aurait, d'après les officieux, d'autre cause qu'une simple question d'étiquette. Le prince de Reuss vient de célébrer ses fiançailles avec la princesse Marie de Saxe-Weimar, petite-fille, du côté maternel et paternel, du czar Paul Ier, aïeul de l'empereur, Alexandre II. Or, d'après les mêmes officieux, l'étiquette de la cour s'opposerait à ce que le mari d'une princesse, descendant de la famille impériale, occupât une fonction auprès de la cour. Je suis peu versé dans ces sortes d'affaires, seulement je ne m'explique pas comme le prince de Reuss a pu alors rester jusqu'à présent, étant devenu l'année dernière, par alliance, l'oncle du second fils du czar. Un Saint-Simon prussien ou russe nous expliquerait peut-être cette énigme.

Dans mon aperçu sur le budget du département de la guerre, récemment envoyé, j'ai omis de vous signaler une chose capitale : la formation d'une division de cavalerie en Alsace-Lorraine, prévue dans ledit budget déjà, ce printemps. Plusieurs de mes collègues se hasardaient à se rendre l'écho de ce bruit, aussitôt officiellement démenti. Maintenant, c'est presque un fait accompli. Or, une division de cavalerie équivalant à une brigade ordinaire, c'est-à-dire à 4 régiments composés de 16 escadrons de campagne, comptant 2, 572 hommes, et 4 escadrons de dépôt de 1,032 hommes, et 8 escadrons de garnison, de 1,276 hommes ce qui fait un total de 4,880 hommes.

C'est une notable augmentation des forces militaires stationnées en Alsace-Lorraine, où il y a déjà le 15e corps d'armée.

Il est vrai que le ministre de la guerre dit dans son exposé que l'on formera cette nouvelle division à titre d'essai. Ceux qui connaissent la Prusse et les Prussiens savent que ces sortes d'essais se changent d'abord en provisoire, pour rester définitivement.

Parlant budget, je reviens aussi à l'état budgétaire du département du ministère des affaires étrangères, où je trouve une demande de crédit pour le poste d'un second chancelier à l'ambassade allemande à Paris. Il paraît que les affaires traitées sont si nombreuses qu'un seul chancelier ne suffit plus.

J'ai parlé dernièrement du palais Caffarelli, siège de l'ambassade allemande à Rome. D'après les plans soumis au Reichstag, on achètera peu à peu, avec les deniers de l'empire, toutes ces vieilles et laides constructions qui se trouvent entre ledit palais et le Tor de Speelii, de manière que l'ambassade de se présentera plus convenablement du côté de la ville. D'un autre côté, on dégradera à élement les constructions de l'Institut archéologique et de l'hôpital protestant, qui sont presque contigues au palais.

Une fois ces travaux finis, l'ambassade sera certainement la plus belle après celle d'Autriche, installée au superbe palais de Venise. D'un côté elle dominera tout l'espace compris entre le Capitole et le Vatican, d'un autre côté elle aura une vue sur la Roche tarpéienne, qui est à ses pieds, sur le Forum, sur le Palatin, etc.

Décidément, l'empereur Guillaume tient à être bien logé, puisqu'il est à son nom que tous ces palais sont enregistrés aux cadastres étrangers.

Un des points noirs de l'avenir de la France est la décroissance constante des naissances. Les débats qui ont eu lieu, sur ce sujet, l'année dernière, dans le sein de l'Assemblée nationale, ainsi que les commentaires auxquels s'est livrée à cette occasion la presse française, ont assez clairement démontré la source du mal.

Ici en Prusse on est plus heureux sous ce rapport. Je ne veux pas prétendre que la famille allemande soit assise sur des bases plus solides, mais enfin les chiffres sont là pour prouver l'accroissement constant de la population.

Ainsi, en 1873, il y a eu dans le royaume de Prusse proprement dit 1,028,276 naissances. En 1874, ce chiffre est monté à 1,052,306. Il y a donc eu une augmentation de 24,030 naissances. Sur le chiffre total, il y a eu 12,714 naissances doubles, 119 triples naissances et 4 quadruples naissances.

Le chiffre des décès en 1874 est monté à 692,907 tandis que celui de 1873 était de 739,250 décès ; la diminution était de 46,343. L'augmentation de la population était, par conséquent, de 359,399 individus.

Les grands ministres allemands ont adressé au Reichstag une pétition, demandant son intervention pour obtenir l'abolition des taxes françaises sur les blés et farines provenant d'Allemagne. La pétition rappelle que la France prélève une taxe de 0,60 par 100 kilos de blés et 1,20 par 100 kilos de farine, provenant d'Allemagne, tandis que les blés et farines français ne sont grevés d'aucun impôt en Allemagne, et que le gouvernement français rembourse mêmes les taxes payées pour les blés étrangers, exportés ensuite en farine à l'étranger. Les pétitionnaires disent que cet état de choses pourrait amener à la longue la ruine complète de l'industrie minotière allemande.

#### Un anniversaire.

MENTANA.

Des anniversaires douloureux de la dernière guerre ont donné lieu, çà et là, sous prétexte d'inauguration de monuments, à des fêtes assez indécentes et non moins civiles dont les journaux de plaisirs ont reçu les confidences.

Dans ces manifestations, les patriotes s'efforcent d'oublier que ceux qui versent du sang et des paroles, appartiennent très-ordinairement à la grande école du sacrifice qui est l'Eglise, et ils montrent assez par leur bravoure à éloigner l'eau bénite, pourquoi ils n'ont pas fait fuir le Prussien.

Les chrétiens, de leur côté, conservent, avec le souvenir et le respect de leurs morts, le secret des vraies et profondes manifestations.

Aujourd'hui, 3 novembre, anniversaire de la dernière victoire incontestée de la France à Mentana, un grand nombre de messes étaient célébrées en différentes villes de France, et à Paris, le régiment des zouaves faisait dire la sienne, comme chaque année depuis 1869, dans la petite chapelle de l'Assomption, rue François Ier.

Là, avant le jour, au milieu d'une assemblée pieuse, des communions étaient offertes. Le général de Charette représentait les zouaves dispersés ; un aumônier représentait les prêtres qui ont aimé à accompagner le régiment dans les jours pénibles ; une famille en deuil priait pour un

jeune soldat qui avait donné son cœur et son nom aux zouaves, un neveu de Charette, Armand de Biron. Malgré la maladie, il avait voulu braver jusqu'au bout, dans son volontariat, les fatigues des grandes manœuvres : Un zouave, disait-il, ne recule pas. Et il y a trouvé la mort ; ses obsèques ont lieu aujourd'hui même.

Le soldat de la France, qui continuait, sous l'uniforme de simple soldat, les traditions de sa famille et se préparait si directement aux combats de l'Eglise, ce corps inanimé, mais vivant d'espérances, qu'une famille accompagnée de ses larmes, représentait ici d'une manière saisissante ces héroïques volontaires de Mentana, dont nous célébrons la mémoire dans l'octave de Tous-les-Saints, parce qu'ils ont ajouté, écrite avec leur sang, une glorieuse page à l'histoire de l'Eglise.

V. B.

#### La Presse Française.

Un journal français reproduit les noms des principaux organes des différents partis qui se disputent le pouvoir en France. Nous croyons être agréable à nos lecteurs en leur faisant part de ces quelques statistiques.

Mentionnons d'abord les Royalistes qui ont pour organes à Paris : l'*Union*, la *Gazette de France*, l'*Univers*, le *Monde*.

Les directeurs de l'*Union* sont MM. Laurentie, Poujoulat et de Mayol de Lupé. C'est la feuille officielle de Mgr. le comte de Chambord.

La *Gazette de France* est rédigée par M. Janicot.

L'*Univers* par Louis Veuillot.

La politique du Centre Droit est défendue par quatre journaux : le *Soleil* et le *Journal de Paris* que dirige M. Edouard Hervé.

Les *français* par MM. Beslay et Thureau-Dangin.

Le *Moniteur Universel*.

Le journal officiel des Bonapartistes est l'*Ordre*. A côté de ce journal combattent le *Gaulois*, le *Pays*, la *Liberté*, la *Patrie* et le *Paris-Journal*.

Les journaux principaux représentant l'opinion républicaine, sont : le *Siccle* dirigé par M. Jules Simon.

La *Presse*, l'*Opinion Nationale*.

Le *Temps*, organe du Centre gauche.

Les *Débats*, dirigé par M. John Lemoine.

Le *Courrier de France*, organe de MM. Ricard et Guyot-Montpayroux.

La *France*.

Le *Bien Public*, organe de M. Thiers.

La *République française*, dirigée par MM. Gambetta, Challemel-Lacour et Spuller.

Le *Rappel*, journal des radicaux.

L'*Evénement*, organe des intransigeants, a le monopole des communications de MM. Naquet, Mudier de Montjau, Turigny et autres progressistes.

Il y a encore quelques autres feuilles que nous omettons, mais elles ont peu d'influence.

Statistique intéressante que nous donne le *Soir*, journal français :

Il résulte du rapport fait par M. Ducarre sur les conditions du travail en France que sur 36 millions d'habitants, 2 millions seulement (6 0/0) vivent de leurs revenus ; 34 millions (94 0/0) travaillent et produisent des utilités diverses, savoir : professions dites libérales, 5 0/0 ; agriculture, 52 0/0 ; banque, commerce et transports, 14 0/0 ; industrie, 23 0/0.

La production agricole annuelle est évaluée à 8 milliards de francs.

La production industrielle à 12 milliards 700 millions, dans lesquels les matières premières, fournies par l'agriculture ou l'importation, entrent pour 60 0/0 (7 milliards 700 millions).

Les 40 0/0 restant (5 milliards) sont créés par le travail industriel et doivent être répartis entre les ouvriers et patrons pour payer les salaires, l'outillage, l'intérêt des capitaux, loyers, frais généraux de tous genres, et la rémunération des patrons. Les salaires à la journée ou aux pièces absorbent la moitié (2 milliards 500 millions).

Le travail industriel français est extrêmement divisé. La population industrielle (8,400,000 habitants, y compris les femmes, enfants et vieillards) se réduit à 3,200,000 travailleurs actifs, dont 800,000 patrons et 2,400,000 ouvriers (3 ouvriers pour un patron). On divise cette masse de

travailleurs, savoir : en industries extractives, qui comptent 14,717 patrons et 163,816 ouvriers, c'est-à-dire 11 ouvriers pour un patron; en grandes industries (usines et fabriques,) 183,227 patrons et 1,112,006 ouvriers pour 1 patron, et en petites industries, 596,776 patrons et 1,060,444 ouvriers, moins de 2 ouvriers pour 1 patron.

CANADA. QUEBEC, 3 Décembre 1875.

SOMMAIRE DE LA PREMIERE PAGE

FEUILLETON.—Une saison à Spa. Lettres de Berlin. Un anniversaire. La presse française. Statistique.

AUX ABONNÉS.

Tous les journaux ont fait appel à leurs abonnés depuis quelque temps. Nous nous permettrons, à notre tour, d'avertir nos abonnés qui n'ont pas encore payé leur abonnement, de vouloir payer sans délai. Les frais de publications d'un journal sont considérables, il faut que ceux qui le reçoivent s'empressent de payer leur petite contribution.

Ainsi, en lisant notre journal ce soir, ayez un petit souvenir de nous, et mettez sous enveloppe le prix de votre abonnement. Après cet acquit de votre dette, votre conscience sera satisfaite, et vous nous obligerez beaucoup.

Toujours la persécution.

Les catholiques du Nouveau-Brunswick subissent continuellement la plus odieuse persécution de la part de la majorité protestante. L'évêque, les prêtres voient leurs meubles vendus pour satisfaire aux exigences d'une loi inique, injuste et vexatoire. Nous vivons tous à l'ombre du même drapeau, nous sommes tous loyaux sujets de Sa Majesté, et cependant il y a à l'égard des catholiques deux poids et deux mesures. Qu'est donc devenue l'humble requête votée au parlement fédéral demandant à Sa Majesté d'intervenir dans cette fameuse question des écoles? Cette influence implorée par tout un peuple serait-elle négative? Aucun remède, nul moyen ne peut changer la position des catholiques au Nouveau Brunswick? Il faut donc que les catholiques restent persécutés parce qu'ils sont la minorité? Cependant nous ici qui sommes la majorité loin de persécuter la minorité qui est protestante, nous la favorisons, nous la mettons sur un même pied d'égalité. Pourquoi donc cette minorité si bien protégée ici n'implorerait-elle pas par ses organes la majorité du Nouveau-Brunswick d'être plus loyale, plus généreuse, et de rendre justice à cette population catholique qui est si tolérante là où elle a la majorité.

Si la persécution continue, si l'influence favorable de sa majesté ne peut rien sur la majorité protestante du Nouveau-Brunswick, ne serions-nous pas en droit de demander que justice soit rendue par le gouvernement fédéral? Mais la existe le grand principe de non intervention auquel on ne peut toucher impunément, car en l'enfreignant nous mettons en péril notre autonomie, nos droits et nos privilèges. Que l'on jette nos regards de tous côtés pour chercher le remède à de si grands maux, nous ne voyons aucun espoir de salut pour le moment, aucun secours pour soulager nos frères infortunés. Qu'ils souffrent donc la persécution! Qu'ils se voient chassés et dépossédés de leurs domaines de leurs biens, qu'ils prennent de nouveau le chemin de l'exil! Ainsi le veut l'intolérance d'un peuple fanatique, au mépris des lois et de l'intervention et de la prière de toute la Puissance!

Pauvres persécutés, persévérez dans la protestation si noble que vous faites contre l'injustice qui vous écrase. Montrez à cette majorité hostile où se trouvent l'intelligence, la foi et l'honneur. Le moyen le plus rationnel, pour vous catholiques du Nouveau-Brunswick, de dominer cette situation malheureuse, est l'union pour choisir des représentants qui voudront vous faire justice. Il y a chez vous comme dans tout pays régi par le système constitutionnel deux partis politiques, choisissez le parti qui vous offrira le plus de garantie, et bien-tôt par ce seul moyen qui vous reste vous finirez par obtenir une loi d'école plus juste et plus chrétienne, en poussant au pouvoir ce parti favorable. Suivez attentivement les joutes parlementaires, et dans le moment critique, offrez votre appui à ceux qui promettent d'être vos amis.

Dans l'abandon où ils sont les catholiques du Nouveau-Brunswick ont qu'une seule ressource pour sortir de leur fautive position, l'intrigue politique.

Le fanatisme.

Le Witness de Montréal a un article rempli de haine et d'injures contre les catholiques au sujet de l'Asile des aliénés de Beauport. Le but de ce journal est d'obtenir des secours de notre gouvernement pour aider à la construction d'un asile pour les aliénés protestants. Ne pouvant rien reprocher à l'administration si parfaite de l'asile de Beauport, et sachant que là les pauvres malades protestants ont tous les égards dus à leur position et à leur religion, il s'écrie que les belles et grandes fêtes qui ont été données pour célébrer la vingt-cinquième année du pontificat de Pie IX étaient une insulte aux sentiments religieux des fous protestants! Il prétend que M. Vincolette extorque l'argent des pauvres folles et des servantes pour envoyer des dons au St. Père! Il ne voit que persécutions religieuses, prétend que l'on empêche les aliénés protestants d'assister à leurs offices, et qu'on les maltraite à cause de leur foi! Vraiment quand nous avons lu cet écrit inqualifiable, nous nous sommes demandé si cet écrivain avait l'esprit sain.

Si ceux qui veulent construire un asile protestant n'ont pour tous arguments que les sottises accusations du Witness, nous les plaignons. Il nous semble que quand on vient demander des faveurs à une chambre dont les trois quarts sont catholiques, on doit un peu plus respecter le sentiment religieux qui y domine.

D'ailleurs les accusations que le Witness porte ne sont nullement fondées; pour confondre cet écrivain sans intelligence, nous reproduisons ici le rapport du chapelain protestant de l'asile:

Québec, juillet, 1874.

A. l'Honorable Secrétaire Provincial, Québec.

Monsieur le Ministre, Rien d'important n'est arrivé parmi les patients, sous le rapport spirituel, depuis mon dernier rapport.

Le service divin s'est fait, comme auparavant, avec régularité et a été suivi avec la même assiduité. Les patients qui, à cause de leur maladie, sont condamnés à une longue réclusion dans l'asile, assistent tous les dimanches au service divin. Je vois toujours d'anciennes connaissances. Les uns ne viennent que de temps à autre quand l'état de leur santé le permet, d'autres ne viennent pas du tout.

En vertu d'une règle de l'établissement, on n'exerce aucune pression sur les patients, on leur permet d'assister au service divin, on les y conduit et on les ramène, personne n'est forcé d'aller à l'église, l'assistance est volontaire. Il y a généralement au delà de trente qui y assistent, et le plus grand nombre sont des hommes.

Je suis toujours reçu avec plaisir dans les visites que je fais dans les salles ou dans l'infirmerie.

Et ce doit être une grande consolation pour les amis de voir qu'on s'intéresse autant à leur bonheur. Je reçois actuellement des rapports sur les progrès de leur guérison.

J'ai l'honneur d'être, Votre dévoué serviteur,

W. S. VIAL,

Chapelain protestant,

A. A. Q.

Inutile d'ajouter que l'administration de cet asile est parfaite, et que tout le monde n'a que des éloges à faire des MM. Landry, Roy et Vincolette, pour leur dévouement, leur attention délicate à rendre justice à tous leurs malades.

Nous espérons que le Witness ne trouvera écho nulle part, et qu'il rongira de sa conduite indigne.

Choses et autres.

Le gouvernement local a déclaré hier que sa mesure des chemins de fer était prête et parfaitement arrêtée. Ce soir, nous aurons l'exposé financier, alors nous connaissons quel est le moyen trouvé par notre habile trésorier pour rencontrer le surplus de dépenses que va occasionner la politique des chemins de fer.

M. Joly s'est plaint hier de ce que les ministres avaient réussi à obtenir la prés- qu'unanimité de la chambre pour les supporter dans leur politique. Le froid de l'abandon se fait sentir au cœur de l'hon. chef de l'opposition. Les journaux à Montréal croient que M. Joly va quitter l'arène politique, et qu'avant peu il y aura changement de leader dans l'opposition.

On nous informe que l'hon. Joseph Cauchon est nommé ministre. Ce monsieur est certainement l'homme le plus fort et le plus capable que possède le parti ministériel d'Ottawa. Mais nous croyons qu'il rencontrera une forte opposition à sa réélection, même de la part d'une certaine fraction du parti libéral, car comme le disait un jour M. Fabre, la présence de cet homme dans le gouvernement est un danger pour l'Etat.

Rapport sur l'Asile de Beauport.

Nous avons reçu ces jours derniers, un rapport très-intéressant sur le service de l'Asile des Aliénés de Québec, pour l'année expirant au 30 Juin 1875.

MM. les docteurs Landry et Roy dans une notice adressée au Secrétaire Pro-

vincial expliquent d'une manière détaillée les travaux et les améliorations qu'ils ont apporté à l'asile, dans le but d'assurer aux malades tout le confort possible. Aussitôt après la malheureuse conflagration du 29 janvier dernier, ils ont pourvu aux besoins les plus impérieux nécessités par la situation.

Le rapport établit que l'asile renferme actuellement 810 aliénés, dont 413 hommes et 397 femmes.

Dans les douze derniers mois, c'est-à-dire depuis le 30 juin 1874 au 30 juin 1875, il y a eu 167 admissions: 3 femmes et 84 hommes. 176 patients sont sortis de cette institution en différents temps de l'année. Sur ce nombre, l'on compte 49 guéris. Le nombre des décès dans les derniers douze mois est porté à 96. Soixante dix aliénés sont morts par suite de maladie; vingt-six ont été victimes de l'incendie de janvier dernier.

Ce rapport fourmille d'autres détails très-intéressants non-seulement pour les spécialistes mais pour le public en général.

Il n'y a personne qui en parcourant ce volume consciencieusement rédigé, ne se sente heureux de voir cette classe de personnes, confiées à des administrateurs aussi éclairés que MM. les docteurs Landry et Roy. De profondes connaissances acquises par un travail continu, l'intérêt qu'inspirent toujours ces infortunés, leur permettent et les engagent à adoucir leur position.

Il n'y aura aussi, nous le croyons, qu'une voix dans le public pour remercier ces messieurs de la sage administration de l'institution qu'ils dirigent.

Nouvelles Politiques.

L'opposition d'Ontario se propose de diriger une attaque sérieuse contre le gouvernement local, à cause de sa politique sur l'émigration.

Le Ministre des Travaux Publics Ottawa a décidé de faire vendre par encan les terrains militaires qui se trouvent entre les rues Rideau et St. Paul.

Nous donnons sous toute réserve la nouvelle que M. Prungau, Maître de Poste à Québec, serait remplacé par M. Elie Thibaudau, de Portneuf.

INFORMATIONS.

Le gouvernement fait construire depuis un an sur le haut de l'Ottawa, dans le comté de Pontiac un canal où il n'entre aucune maçonnerie. Jusqu'à présent on y a dépensé 200,000 pieds de bois, et il en faudra 50,000 autres pour compléter l'ouvrage. C'est le canal en bois le plus considérable qu'il y ait dans la Puissance.

La Cour d'Appel s'est ouverte avant-hier matin, sous la présidence du juge en chef Dorion. Le juge Tessier présidera la cour criminelle en l'absence du juge Dorion.

La demande faite devant le juge Ramsay, de Montréal, en faveur de Léon Galarneau, accusé d'incendie, a été accordée hier, par l'hon. juge, et le prisonnier sera admis à caution à condition qu'il fournisse deux sécurités de 85,000 chaque.

Un statisticien prétend que plus de 9,000,000 de personnes ont été brûlées, à différentes époques, sous accusation d'avoir pratiqué la sorcellerie.

Lord Dufferin a écrit à M. Murphy, maire de Québec, lui disant qu'il était très satisfait de voir que la corporation avait agi aussi libéralement relativement au projet qu'il avait soumis pour faire certaines améliorations à Québec.

On télégraphie de Paris au "Herald," de New-York que la célèbre cantatrice Nilsson restera en Europe la saison prochaine, malgré les offres tentantes qui lui ont été faites pour lui persuader de traverser l'Atlantique.

L'on rapporte qu'un grand nombre de Canadiens-Français d'Ottawa, ne trouvant aucun emploi dans les chantiers, s'organisent en coureurs des bois et feront la chasse tout l'hiver.

Le Moniteur Acadien, journal publié à Shédiac, N. B., reproduit avec des commentaires très-flatteurs, la pièce de poésie de M. Onézime Fortier, intitulée: "La Ruine de Grand Pré, 1755.

L'on sait qu'au dernier concours de poésie, à l'Université-Laval, ce monsieur a obtenu la médaille de bronze pour ce morceau.

M. O. Fortier est actuellement professeur à l'Académie de St. Louis.

Le pont de glace sur la Rivière Rouge est maintenant solide.

Onze cent quarante mineurs se trouvent actuellement sans ouvrage à Sydney, Nouvelle Ecosse.

On estime que la reconstruction de l'Hôtel-de-Ville de Paris coûtera 4 millions de piastres.

Le Rhode Island, contient 258,389 habitants.

Le Capitaine Walker, du Solacia, a été acquitté par le jury de l'accusation portée contre lui, Messieurs Irvine, Dunbar et A. P. Caron ont plaidé sa cause avec une grande habileté.

Le feu a détruit le 29 Novembre, à Malden, (Massachusetts) une grande manufacture de chaussures de caoutchouc.

La perte est estimée à 8150,000. M. l'abbé Chandonnet a commencé, à l'Ecole Normale, de la ville de Montréal, la série d'entretiens qu'il se propose de donner pour l'instruction de la jeunesse catholique.

Le Nouveau Bill d'Education.

La mesure que vient de proposer aux Chambres, le gouvernement de Boucherville, par l'organe de l'un de ses membres de son cabinet, l'hon. M. Angers, a une importance qui n'échappe à personne.

Elle commande dans son essence et ses résultats l'attention générale, à un degré même plus élevé que la politique ministérielle sur la question des chemins de fer.

En effet, ne s'appuyant que par nécessité sur le côté matériel pour le bon fonctionnement de son administration interne, elle vise à un but plus élevé et qui doit être l'objectif de tous les hommes d'Etat sincèrement catholiques; celui de cultiver l'intelligence et le cœur d'une population dont le rôle providentiel ne s'accomplira qu'à la condition d'avoir une éducation morale et profondément religieuse.

Le cumul des charges de Secrétaire d'Etat et de Surintendant d'Education of fruit des inconvénients et des embarras qui allaient toujours de plus en plus croissant.

L'énergie la plus indomptable, l'activité la plus fiévreuse, le travail le plus persévérant, ne pouvaient guère donner le temps à celui qui représentait ces deux positions ministérielles, de pénétrer bien avant dans les détails d'une question qui demande à elle seules les lumières, le labeur le plus assidu de l'homme éminent qui est chargé de l'étudier et de l'approfondir.

D'ailleurs, le Surintendant de l'Education se trouvant placé dans une région sujette aux orages, et n'étant pas, de fait, au dessus des agitations de la politique, ne pouvait donner libre cours surtout mettre à effet toutes les mesures qu'il croyait nécessaires, et redoutait avec raison l'inefficacité de ses projets, ne sachant pas, il est vrai, si du jour au lendemain le caprice populaire ne ferait pas monter à sa place, un adversaire déclaré de ses idées et de ses sentiments.

Aussi le ministère de Boucherville, comprenant l'urgence nécessaire d'une pareille réforme, et n'ignorant pas les dangers et la grave responsabilité que renfermait, pour celui qui était chargé de la résoudre, cette question vitale de l'Education, s'est-il volontairement dessaisi de son prétendu droit pour le transmettre à ceux qui seuls peuvent légiférer sur l'instruction publique.

C'est un acte de sagesse et de patriotisme que les catholiques ne sauraient impunément oublier.

Déjà nous avions en Septembre 1874, à propos du bill d'Education de l'hon. Géd. Ouimet, exprimé le même désir, ne pensant pas alors qu'il serait réalisé si tôt.

Nous voulions que le surintendant fut la plus haute magistrature de notre pays, et nous ajoutions que nous serions grandement peiné de le voir assis sur les banquettes ministérielles.

C'est le vœu que naguère Mr. de Sade formait pour la France: "Je voudrais, disait-il, que, sans cesser d'être sous la haute surveillance de l'Etat, le chef de cette administration ne fut pas ce que nous appelons un personnage politique, un de ceux qui entrent et qui sortent, qui paraissent et disparaissent à chaque vicissitude de cabinet. S'il y a, en effet, une administration dont le chef doive paraître supérieur à une sphère dans laquelle s'agitent ces intrigues qui nous ont affligés si souvent, et qui, encore, il y a peu de jours, bourdonnaient de toutes parts autour de nos oreilles, c'est surtout celle qui est chargée de la haute et noble mission de former le cœur et l'esprit de la jeunesse française."

Ce vœu si noble que M. de Sade exprimait pour la France, vient d'être exaucé dans notre Province de Québec. Le futur Surintendant de l'Education sera une autorité à part, contre laquelle viendront se briser les exigences ou les caprices des partis politiques.

Il est appelé à jouer un rôle éminentement utile et à faire un bien immense dans la sphère de ses attributions. Profitant de son expérience, et mettant à profit son zèle et son dévouement pour cette œuvre de mérite, il ne saurait dévier de la vraie voie s'il s'appuie, comme il le doit faire, sur les sages avis de ceux qui sont appelés à le conseiller.

Nous n'anticipons pas sur cette nomination extrêmement importante. Quelque soit celui qui doit occuper cette haute fonction, nous pouvons compter d'avance qu'il sera digne en tout point du mandat qui lui sera confié.

C'est un homme à principes solides, à idées larges et pratiques qu'il nous faut, et qui s'inspirant des enseignements même du Syllabus sache dans le cours de son administration interpréter dans son vrai sens, l'esprit qui a présidé à la confection du bill en vertu duquel il a reçu sa charge.

Nous n'avons aucune crainte d'être trompé à ce sujet par le cabinet de Boucherville.

Les antécédents répondent de son passé, et sa mesure toute catholique sur l'Education nous fait augurer favorablement pour l'avenir. Il s'est montré catholique dès son début et laissant à d'autres en partage l'hypocrisie et les faux-fuyants il a bra-

vement fait sa route.

Ce qui, aux yeux de certains personnages, paraissait un acte de faiblesse, est devenu pour eux une source de force. Les principes orthodoxes de son chef ne l'ont pas empêché de rendre justice aux croyances étrangères.

Aujourd'hui, les plus fanatiques parmi les protestants reconnaissent son esprit de liberté, et trouvent que jamais leurs droits n'ont été mieux sauvegardés.

La franchise et l'honnêteté sont deux seurs qui n'ont jamais troublé le ménage et ceux qui ont su les courtiser n'ont guère eu à se plaindre d'avoir fréquenté leur compagnie.—(Franc-Parleur.)

Protestation.

La réclusion n'a pu affecter le caractère de Lépine: il reste toujours le même, calme et plein d'une énergique virilité. Sans doute que l'atmosphère de ces cellules doit lui sembler lourde, mais son courage n'est pas amolli, ni son esprit abattu ou assombri. M. Lépine supporte vaillamment les rigueurs d'une sentence qui lui a fait tant de mal... Nous croyons devoir, à ce propos, relater un épisode de sa captivité, que l'on nous a conté:

Ces jours derniers, l'un des jurés qui ont signé le verdict de mort se présentait à la prison, pour y voir celui qu'il avait condamné... Il fut introduit dans la salle des visiteurs, où on le pria d'attendre M. Lépine. Celui-ci qui pensait avoir le plaisir de serrer la main à un parent ou un ami, éprouva quelque surprise en reconnaissant l'étrange visiteur.

Dominant son émotion, il s'avance cependant vers M. B. qui lui tend la main.

Le courageux prisonnier, se pose alors en face du visiteur, et lui tient à peu près ce langage:

"Je regrette d'avoir à refuser aujourd'hui de vous présenter ma main. Non pas que je vous garde rancune pour ce que vous avez fait. Non, je n'ai contre vous aucune haine ou animosité; et dans une autre circonstance, j'échangerais volontiers cette poignée de mains. Mais vous comprendrez que c'est le seul moyen qui me reste de protester contre votre conduite. Et vous ne pourriez trouver mauvais que je l'emploie. Car vous qui m'avez demandé de monter sur l'échafaud, ne nous suiviez-vous pas lors du Provisoire. N'êtes-vous pas l'un des nôtres, et ne pensiez-vous pas avec nous que nous avions le droit et la raison de notre côté. Et si vous aviez pu ne pas le croire, n'êtes-vous pas libre de vous séparer de nous. Tous deux nous aurions donc été coupables, si réellement, nous nous étions trompés. Et comment se fait-il, que vous, qui plus tard, avez été appelé à me juger, ayez approuvé, sans pitié, le décret qui me vouait à la mort. J'aime à penser que vous ne me croyiez pas coupable: mais, alors, vous n'auriez pas eu le courage de me protéger. En tout cas, je ne puis aujourd'hui vous présenter la main: c'est, je le répète, mon unique moyen de protester contre vos actes."

M. B. qui ne s'attendait pas à cette légitime protestation, parut accablé par les justes reproches de son compatriote. Et il sortit comme on le devine aisément, en proie à une vive agitation.—[Le Médis.]

Opinions de Sir John A. Macdonald sur les principales questions politiques.

10 Introduction.—20 Traité de Washington.—30 L'intercolonial.—40 La politique conservatrice depuis 1854.—50 La concordance entre les deux races.—60 La Confédération.—70 Le chemin du pacifique.—80 Scandale Brown-Simpson.—90 Chasse aux places.—100 Législation.—110 Administration.—120 Les nominations.—130 Les pensions.—140 Devoirs d'un ministre.—150 Une distinction.—160 Nos relations avec l'Angleterre.—170 L'An-nexion.—180 L'indépendance.—L'avenir.

LE TRAITE DE WASHINGTON.

Quoique ce traité soit l'œuvre d'une commission impériale, composée de cinq membres nommés par Sa Majesté, au nombre desquels je me trouvais, il a soutenu que ce traité prouvait, ma propre incapacité, et par conséquent, je n'avais pas le droit de parler de l'incapacité des autres. Une des principales preuves qu'il a données à l'appui de son avancé, c'est que le traité de Washington permet aux Américains la libre navigation du St. Laurent pour toujours, pendant que le lac Michigan n'est ouvert aux navires canadiens que pour dix ans. Maintenant M. MacKenzie doit savoir, ayant en sa possession les documents nécessaires, que le chef de la commission avait reçu instruction d'accorder la libre navigation du St. Laurent. C'était là les ordres qu'il avait reçus du gouvernement impérial, du gouvernement libéral, du ministère Gladstone. Il est vrai que j'aurais pu mettre mon chapeau sur ma tête et revenir en Canada. Mais cela n'aurait pas fait grand chose, puisque nos instructions étaient positives et que la navigation du St. Laurent aurait aussi bien été rendue libre, que j'y eusse consenti ou non. M. MacKenzie savait cela, et, en toute sincérité, il aurait dû le dire à son auditoire. Si j'avais pu arriver à quelque résultat en me retirant, je l'aurais peut-

être fait; mais comme cette concession était décidée d'avance, et comme il y avait en jeu d'autres questions qui touchaient beaucoup plus aux intérêts canadiens que la navigation du St. Laurent, je restai pour accomplir mon devoir, et j'ai reçu pour cela les remerciements de mes collègues et ceux du Parlement canadien.

Il y a en outre une autre raison à faire valoir, c'est que les Américains, en obtenant le libre-accès à la navigation du St. Laurent, n'ont, de fait, obtenu rien du tout. D'abord, vous savez que le traité dit que cet accès est donné pour des fins commerciales seules, et non pour des fins militaires. Le St. Laurent sert de frontière aux Etats-Unis jusqu'à St. Régis. Ils en possèdent un côté et ils en avaient par conséquent l'usage intérieur jusqu'à ce point. A partir de St. Régis, où les deux rives du St. Laurent appartiennent au Canada, les Américains n'ont aucun moyen de s'en servir, parce qu'il n'y a pas un point par où leurs vaisseaux puissent remonter le fleuve. Ils peuvent sauter les rapides, mais ne peuvent revenir en arrière. De sorte que cette clause ne leur a, en réalité, assuré aucun avantage et leur sert de rien. Ils ne l'ont réclamée que pour la forme, bien qu'ils sussent que sans l'usage de nos canaux, elle était illusoire. (Applaudissements.)

On dira peut-être que cette clause donne aux Américains le libre usage du bas du fleuve pour les fins commerciales. Mais nous accordons le même privilège à toutes les nations de l'univers. Nous les invitons à envoyer ici leurs vaisseaux, nous les sollicitons pour qu'ils y consentent. Que dirait la ville de Montréal, si l'on voulait restreindre cette liberté de navigation?

Le Traité a été passé en 1871, il a été sanctionné en 1872, et je vous demande si depuis cette date les Américains ont gagné par cette cause quelque avantage que vous pouvez constater. Le droit qu'ils ont de naviguer par le St. Laurent entre St. Régis et Montréal ne nous nuit pas plus que le ferait un volier de pigeons en passant au dessus. Nous gardons le contrôle du St. Laurent; car nous pouvons, au moment où cela nous plaira, fermer nos canaux, nous pouvons empêcher les Américains de se servir du St. Laurent. Tant que nous serons en bons termes avec eux, nous leur permettrons l'usage de nos canaux, mais nous ne renoncrons jamais au droit de leur en interdire l'accès lorsque nous le voudrons. (Appl.)

Voilà une des preuves apportées par M. MacKenzie pour démontrer mon incapacité.

L'INTERCOLONIAL.

Il continue dans cette voie et l'attaque la capacité de toute l'ancienne administration en bloc, à propos de la localisation du chemin de fer Intercolonial (Cris Oh! Oh!) Mais, M. le Président, s'il y a une chose dont l'ancienne administration doit être fière, c'est bien la construction du Chemin de fer Intercolonial, qui est le meilleur chemin de cette espèce en Amérique. [Ecoutez!] Quant à la localisation de cette voie l'hon. Monsieur a dit dans son discours qu'il savait que j'avais été opposé au tracé ainsi que M. Tilley, M. MacDoughall et plusieurs autres, et que nous avions agi ainsi contrairement à nos opinions, et qu'en conséquence, nous avons donné à la ligne son tracé actuel, au lieu de lui faire suivre la vallée de St. Jean. [Ecoutez! écoutez!]

Cet avancé avait déjà été fait auparavant, mais il a été contredit et sa fausseté a été démontrée en Parlement. M. MacKenzie avait cela, lorsqu'il a répété de nouveau, et cependant il n'a pas hésité à réchauffer cette vieille calomnie, pour ne pas employer un langage plus sévère encore. Il a fait cet avancé, lorsqu'il connaissait parfaitement les avancés contradictoires que nous avons faits, mes collègues et moi en Parlement. [Ecoutez! écoutez!]

Messieurs, considérez un instant ces faits. En 1858, à une époque aussi reculée que 1858,—il y eut un arrangement de fait, à la demande de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick avec le gouvernement anglais, par lequel celui-ci consent à donner une garantie pour la moitié de la construction de ce chemin, à condition qu'il choisirait lui-même le tracé de la route. Lorsque le ministère de Sandfield Macdonald arriva au pouvoir, en 1862, il consentit à accepter cet arrangement et à s'engager à l'exécuter. [Ecoutez! écoutez!] Bien plus, messieurs, à une date plus rapprochée, en 1864, lors des débats du parlement de Québec sur les Résolutions qui devaient former la base de l'Acte de Confédération et continuer la Puissance, M. MacKenzie fit un discours en faveur du tracé Robinson, comme étant celui qui devait être adopté. [Applaudissements.] Et je n'hésite pas avec acclamation à dire, messieurs, que cette route est bien située. [Ecoutez! écoutez!] et vous pouvez voir que ce plan n'aurait pas été exécuté, si l'on avait choisi pour construire une ligne la vallée de St. Jean. Et non seulement cela n'aurait pas été une exécution de ce plan, mais encore le peuple de la Nouvelle Ecosse, et une grande partie de la population du Nouveau-Brunswick auraient eu le droit de se plaindre d'une violation à la foi jurée, si la ligne n'avait pas été localisée comme elle est maintenant.

Il y a d'autres raisons, et des raisons concluantes, pour lesquelles cette route devait être localisée comme elle l'est. L'Angleterre avait retiré ses troupes; mais nous avions sa promesse, la promesse du peuple anglais, que si nous étions attaqués par l'étranger, de quel que source que vint cette attaque, toute la force militaire et maritime de l'empire à notre disposition [Applaudissements] et serait employé à nous défendre, en construisant une route, une route militaire, par laquelle elle pût envoyer ses troupes et ses munitions en toute saison, en hiver comme en été, pour combattre pour nous [Applaudissements.] Or, une route par la vallée de St. Jean, quoique avantageuse au point de vue commercial, ne l'aurait pas été au point de vue militaire; et, au lieu d'être une source de force, elle



